



Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

**Appel à projets
en direction des artistes, professionnels de la culture, journalistes
œuvrant avec le médium de la photographie
en vue d'une résidence territoriale artistique et culturelle
au Lycée et CFA agricole - La Bretonnière en Seine-et-Marne
à partir de la rentrée scolaire de septembre 2024**

<https://www.labretonniere.fr/>



La direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France et le Lycée et CFA agricole - La Bretonnière s'associent pour mettre en œuvre une résidence territoriale artistique et culturelle au bénéfice des jeunes et du territoire.

Dans le cadre de cet appel à projets, il est recherché un artiste (ou un collectif), ou un/des professionnel(s) de la culture, ou un/des journalistes, œuvrant avec le médium de la photographie, pour mener, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2024, un projet d'éducation artistique et culturel fédérateur susceptible de rayonner au sein du lycée agricole de la Bretonnière et plus largement sur le territoire d'implantation, afin de mettre en image les pratiques culturelles locales.

Lycée et CFA agricole - La Bretonnière

Le Lycée et CFA agricole - La Bretonnière est situé à Chailly en Brie, sur un territoire rural, au cœur de la Brie, dans la vallée du Grand Morin, à l'extrême Est de la région Ile-de-France. Il borde la région Grand Est (département de la Marne) et la région des Hauts-de-France (département de l'Aisne). C'est un territoire marqué par un paysage agricole sur un plateau entrecoupé de vallées, comme celles du Grand Morin et du Petit Morin.

Le Lycée et CFA agricole - La Bretonnière propose des formations, par la voie scolaire et par apprentissage, tournées vers les métiers de la nature, de l'horticulture, de l'environnement, de l'agriculture et des services. Il dispose d'un internat et compte :

- 250 élèves, de la 3^{ème} au BTS (lycée) ;
- 250 apprentis, du CAP agricole jusqu'au BTS (C.F.A.)

C'est un établissement à taille humaine situé dans un cadre de vie exceptionnel, reconnu pour son savoir-faire dans la formation citoyenne, scolaire et professionnelle. L'établissement dispose aussi d'une exploitation agricole qui constitue non seulement un support pédagogique mais aussi une unité de production :

- 50 hectares de cultures fourragères et céréalières ;
- un troupeau de 300 brebis reproductrices,
- 640 m² de serres horticoles.

Sur le temps scolaire ou hors temps scolaire, la résidence territoriale artistique et culturelle via le médium de la photographie, en lien avec le territoire, aura pour objectif de mettre en paysage les pratiques culturelles locales.

La mise en œuvre de la résidence territoriale artistique et culturelle impliquera plusieurs enseignants dont les quatre professeurs d'éducation socioculturelle. Le projet s'inscrit dans la volonté de l'établissement de fédérer l'équipe pédagogique autour d'un projet commun favorisant l'ouverture d'esprit et l'analyse critique des jeunes de l'établissement sur des problématiques d'éducation à l'image et de réflexions concernant les droits culturels.

Chailly-en-Brie est à 65 km de Paris (ligne P à partir de Gare de l'Est jusqu'à la gare de Coulommiers qui est à 5 km de l'établissement).

Tissu culturel du territoire :

- la Galliera Continua jouxte l'établissement La Bretonnière (La Galliera Continua est une galerie d'art contemporain hors normes. Implantée dans l'ancien site industriel des papeteries de Sainte-Marie, elle présente des artistes de renom international tels que Daniel Buren, Anish Kapoor, Kader Attia, Sisley Xhafa...)

- la Ville de Coulommiers, centre géographique du plateau de la Brie, est à 5 km. La Commune propose une offre artistique variée avec plusieurs équipements culturels : le théâtre, le complexe socio-culturel de la Sucrerie, la Micro-folie, le musée des Capucins, la Commanderie des Templiers, un cinéma d'Art&d'Essai ... La commune de Coulommiers bénéficie par ailleurs de la réputation mondiale du fromage éponyme et prévoit une ouverture de la Maison des Arts et du Brie courant 2026.

- le territoire de la Communauté de Communes des 2 Morin situé à une dizaine de km regorge d'initiatives culturelles et artistiques (organisation de ciné-débats sur des problématiques de territoire à partir du visionnage de documentaires par l'association Ecrans des Mondes, de nombreuses associations de défense du patrimoine, le Jardin remarquable du point du jour,

l'association relayant le patrimoine du compositeur de la renaissance Philippe Verdelot à Verdelot, les Loups-Garous de Thiercelieux à Thiercelieux...)

Cadre de la résidence territoriale artistique et culturelle

La résidence territoriale en établissement relevant de l'enseignement agricole a pour ambition de développer l'éducation artistique et culturelle et d'approfondir les partenariats sur un territoire en complémentarité d'autres dispositifs existants en lien avec les diverses composantes de la population. Elle encourage dans ce cadre les politiques partenariales entre collectivités territoriales et établissements d'enseignement agricole.

La résidence territoriale artistique et culturelle en établissement relevant de l'enseignement agricole s'appuie sur les orientations suivantes :

- le rayonnement du projet à l'échelle du territoire de proximité en favorisant pour ce faire l'engagement des élèves et des enseignants, conformément à la mission de l'enseignement agricole ;
- Le développement de pratique artistique, patrimoniale par la découverte d'un processus de création ou de recherche ;
- Le développement de la pratique culturelle en favorisant la fréquentation des lieux de création, de diffusion artistique, de lieux à dimension patrimoniale, architecturale... ;
- la promotion de la connaissance, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel ;
- le questionnement de la relation de l'homme au vivant par l'art et la culture.

La résidence territoriale artistique et culturelle proposée ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production personnelle, ni commande d'œuvre. Pour l'artiste ou le collectif accueilli, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche de sensibilisation donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

La mise en œuvre du projet doit résulter d'une construction partagée avec l'équipe pédagogique, à partir d'un projet fédérateur proposé en amont par un artiste (ou un collectif), ou par un/des professionnel(s) de la culture, ou par un/des journalistes. Elle doit favoriser l'interdisciplinarité et compter notamment sur une forte mobilisation des enseignants en ESC de façon à fédérer un nombre significatif d'élèves au regard des effectifs de l'établissement.

Le lycée et CFA agricole - La Bretonnière organisera deux comités de suivi sur l'année scolaire (au début du projet et à la fin de l'année scolaire) associant les intervenants du projet, les enseignants, des représentants d'élèves et les référents de la DRIAAF et de la DRAC IDF.

Les partenaires institutionnels veilleront :

- à la qualité du projet et à sa co-construction ;
- à la richesse et à la diversité des parcours culturels proposés ;
- au rayonnement du projet sur le territoire.

Un projet fédérateur se déroule sur une année scolaire. Il pourra être prolongé sur les deux années scolaires suivantes, en fonction de son bilan à l'issue de la 1^{ère} année, avec l'accord des parties.

Une phase de concertation préalable et d'élaboration commune du projet conditionne la qualité du partenariat.

Engagements financiers

La direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC IDF) accompagnera la rémunération du/des intervenant(s) accueilli(s) dans le cadre d'une enveloppe de 15 000 euros correspondant à 187 heures d'interventions minimum sur la période de l'année scolaire.

L'établissement d'enseignement agricole s'engage à s'impliquer dans l'accueil des intervenants en mobilisant la part collective du Pass Culture et en réservant le meilleur accueil aux intervenants (accès à la cantine des professeurs, à la salle de repos).

L'association des élèves possède le matériel suivant :

- 3 appareils numériques, avec différents objectifs, et du petit matériel (câblages, pieds, cadres...)
- Un mac puissant équipé des logiciels pro ADOBE

Calendrier

Date limite d'envoi des candidatures : **Le 3 septembre 2024**

Entretiens avec les candidats retenus au sein de l'établissement à Chailly en Brie : **le mercredi 11 septembre 2024 à partir de 13h30**

Début de la résidence : **Octobre 2024**

Dépôt d'une candidature

Le dépôt d'une candidature est conditionné à son inscription via le lien suivant :

<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Participation-a-la-vie-culturelle-et-politiques-territoriales> , en bas de page bouton « Accéder au formulaire demande de subvention 2024 »

La candidature devra expressément indiquer dans le champ INTITULÉ DU PROJET : « **Lycée La Bretonnière** »

Elle devra impérativement comporter en pièces jointes (rubrique « Documents complémentaires relatifs au projet ») :

- Une note d'intention relative au projet proposé ;
- Un curriculum vitae ;
- Un budget prévisionnel ;
- Une note faisant état d'une expérience similaire ;
- Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatives de la démarche artistique

Demande d'information : srpacte.idf@culture.gouv.fr